

Lettre ouverte à Monsieur le Chef du service interministériel de défense et de protection civile,

Monsieur Rémi ALBERTI,

Nous sommes des résidents sinistrés de la commune de Risoul. Depuis le 1^{er} décembre, date de la crue, différentes réunions et visites ont eu lieu sur le site de la catastrophe. Diverses interventions largement relayées dans la presse locale et nationale ont laissé paraître que la situation était solidement prise en main et que l'État allait venir au secours des collectivités territoriales, de la station de ski, des commerçants et des habitants. Le 0 € reste à charge a été le mot d'ordre général.

Pourtant nous constatons en date du 20 décembre que, malgré de nombreuses demandes des résidents relayées auprès de différentes administrations ou élus locaux, les sinistrés restent sans réponse. Nous constatons à ce jour une carence insupportable des compagnies d'assurance.

Nous sommes très heureux que l'abattoir ré-ouvre mais pensons qu'il est dommage que sa ré-ouverture soit plus rapide que celle du cabinet de l'infirmière. Nous sommes heureux que la station ré-ouvre mais sommes médusés par le mail de l'office de tourisme qui nous demande de faire meilleur accueil aux médias de TF1 qui sont attendus alors que nous nous débattons au milieu de milliers de mètre cubes de boues et gravats.

A qui faut-il s'adresser pour que nos difficultés soient prises en compte ? Quel dispositif avez-vous prévu pour que les résidents sinistrés puissent obtenir les réponses aux questions soulevées par la situation inédite créée par les inondations et amas de boues ? Y a t-il une adresse mail, un numéro de téléphone, un guichet ? Y a t-il un humain ?

Monsieur le Chef de service, pouvez-vous venir sur site et confronter le cadastre aux travaux déjà réalisés ?

Famille Marie B.

Après avoir répondu à un appel d'offres de la Mairie de RISOUL, pour la reprise d'un café restaurant - commerce de proximité - La Remise - au lieu-dit La Rua à RISOUL, dont l'ouverture était prévu au 1er Décembre 2023, nous avons été contraint de tout arrêter suite aux événements survenus le 2 Décembre 2023 sur la commune.

En effet, à l'heure actuelle, notre assurance a fait nettoyer le local par une entreprise spécialisée, mais nous n'avons plus l'électricité dans la salle de restaurant ni le chauffage. L'eau n'est toujours pas potable et le devant du bâtiment est toujours encombré de roches et de boue.

Nous souhaiterions savoir si le bâtiment va être remis en état afin de commencer notre activité au plus vite, car des investissements financiers de notre part ont déjà été engagés et sommes sans revenu et sans date de reprise. Nous souhaiterions également la suspension de la redevance due à la commune jusqu'à la reprise de l'activité.

D'autre part, nous avons aussi été touchés au niveau de notre habitation principale, qui se trouve au hameau de La Combe, comme 4 autres voisins, par le débordement d'un cours d'eau, qui a dévalé sur la route du Collet entre le numéro 1140 et 1260.

En effet, la buse se trouvant sous la route était bouchée par des rochers, l'eau s'est écoulé sur le dessus et a raviné tous les abords, formant un véritable torrent sur celle-ci. Cette eau s'est infiltrée dans les gaines d'eau potable et a envahi le sous-sol des 3 maisons en aval.

Il semble que le réseau d'eau potable soit mal protégé des crues et risque d'être polluée à tout moment. **La commune de Risoul a t-elle prévu des investissements pour améliorer son réseau d'eau potable ?**

Famille Jean-Baptiste L.

La récente catastrophe qui a frappé notre village a laissé une poignée d'entre nous dépassés et démunis. Les grands travaux se passent sous nos yeux mais notre réalité ne change pas et nous vivons avec la peur de voir ces machines s'arrêter, partir et la vie reprendre son cours en nous laissant sur le bord de la route.

Pour notre part la coulée de boue s'est arrêtée sous notre habitation bloquant l'accès à certaines pièces, ensevelissant le garage et détruisant tout à l'intérieur y compris nos deux véhicules.

Le torrent nous a laissé au bas mot 1 000 m³ de remblais stérile sur le terrain.

A qui appartiennent tous ces débris ? Qui sera chargé de leur évacuation ? Y aura t-il enfin une coordination dans les travaux ? Au cas où l'assurance ne couvre pas le risque, qu'en sera t-il du 0 reste à charge tant promis sur les ondes ?

Famille Raphaël P.

Le torrent des chalps a charrié des milliers de tonnes de rochers, limons, sables et déchets au cœur du village de Risoul. Ces gravats n'ont pas tenu compte du statut des terrains envahis. Or, 19 jours après la catastrophe, nous constatons que le déblaiement des matières a fait l'objet d'une savante sélection entre terrains publics et privés mais aussi - et c'est insupportable entre terrains privés – ce qui a pour conséquence de continuer à dégrader des bâtiments qui ont déjà souffert.

Ainsi, sur la propriété de Monsieur Raphaël P., ce ne sont pas moins de 2 000 m³ de matières qui se sont accumulées, formant des talus jusqu'à environ 5 mètres de hauteur et dévastant tout le niveau situé au rez de jardin de l'habitation. Les fenêtres et portes d'entrée et de garage ont été totalement ensevelies si bien que l'expert mandaté par la compagnie ALLIANZ n'a pas encore pu pénétrer dans l'immeuble pour évaluer les dégâts. L'immeuble fait l'objet d'un arrêté de péril.

ALLIANZ a initialement proposé le généreux déblaiement d'un mètre (!!!!) autour de l'habitation pour ouvrir un accès, permettant selon la compagnie d'assurance de retrouver un usage normal du bien. Bien qu'une telle solution ne soit pas du tout opérationnelle quand ce sont des murs de plus de 3 mètres qui ont été constitués par la force du torrent, celui-ci a répondu que la compagnie n'irait pas au-delà mais que, pire, les matériaux déblayés seraient entreposés en aval du bâtiment c'est-à-dire en surplomb du garage de la propriété voisine, propriété elle aussi fortement impactée. Pour aller encore plus loin dans ce voyage en absurdité, l'expert a même indiqué que faute de déblaiement rapide des matières à la charge de l'assuré ou de la collectivité, celui-ci serait rapidement considéré comme négligent et ne serait donc plus couvert pour le risque inondations !!

Évacuer des matières issues de la route emportée, de la plateforme communale maintenant disparue et du torrent non entretenu revient à 100 € le m³ soit pour un terrain de 1 155 m² la modique somme de 200 000 € c'est à dire du prix du terrain.

Vous conviendrez qu'il est impossible pour un particulier de régler une telle somme, d'autant que le devenir du site reste inconnu.

Y aura-t-il une zone noire ? Y aura-t-il un élargissement de la zone rouge ? Quelles seront les contraintes de la re-construction ? Quel en sera donc le coût ? En clair pour le cas de la famille Raphaël P., personne ne sait à ce stade si la construction bâtie sur le terrain impacté sera démolie.

Le maire de Risoul a été contacté dès les premiers jours du sinistre. Le bâtiment de la mairie, lui-même sinistré a été déménagé. Les sinistrés ont été accompagnés par des agents communaux et des élus eux-mêmes éprouvés. **Où étaient les agents de l'État début décembre ?** La ministre est venue mais aucun des sinistrés n'a été convié et visiblement personne n'était au courant de sa venue. **Pourquoi avoir ignoré les habitants auprès desquels l'État a annoncé qu'il porterait secours ? Pourquoi continuer à nous ignorer ? Pourquoi avoir refusé, hier toute discussion ? Les sinistrés font-ils peur ? Faut-il les cacher pour donner une bonne image de la station ?**

Monsieur Raphaël P. a multiplié les démarches et les contacts :

- auprès d'ALLIANZ dont l'expert s'est empressé de préciser que les terrains d'assiette des constructions ne sont pas couverts par les garanties Assurance Habitation ;
- auprès du Maire de la commune qui a indiqué ne pas avoir commandé l'intervention du moindre engin ;
- auprès du vice-président du conseil départemental chargé des routes qui a indiqué avoir déjà terminé sa mission qui consistait à intervenir 35 m en amont et en aval des ponts ;

- auprès de la communauté de communes du Guillemois-Queyras qui brille toujours par l'absence de réponse hormis celle d'un robot ;
- auprès du vice-président chargé du GEMAPI qui a apporté quelques réponses mais sans aucun engagement écrit à ce stade puisqu'il doit consulter son ingénieur territorial, la préfecture, le conseil communautaire et autres instances comme, très certainement, l'association des pêcheurs à la ligne ;
- auprès du député des Hautes-Alpes Joël GIRAUD qui n'a pas encore apporté de réponse.

La famille Raphaël P., bien que dûment assurée a perdu l'usage de son seul bien immobilier. Seuls restent une dette de crédit immobilier et un vaste champ de ruines. Pensez-vous que le refus de toute rencontre, le refus de dialogue soit une réponse acceptable à la détresse ?

D'une manière générale, les habitants sinistrés de Risoul attendent simplement que la collectivité publique, quelle qu'elle soit, intervienne pour débiter les gravats issus d'un torrent dont le dernier curage par le GEMAPI remonte aux calendes grecques.

La famille Raphaël P. constate que l'argument oral de l'impossibilité d'intervenir sur des parcelles privées ne vaut que pour certains immeubles, soigneusement choisis alors que d'autres ont déjà retrouvé la forme du terrain qui prévalait avant les inondations. C'est en ce sens que le président du GEMAPI a été dernièrement interpellé, vidéos à l'appui. Les parcelles sinistrées sont facilement identifiables sur les vidéos de TF1.

Par ailleurs, au cas particulier de Monsieur PICHERY, son terrain privé a été largement utilisé par les engins du GEMAPI qui ont même supprimé l'enrochement semi-enterré pré-existant en bordure de la route départementale et du terrain privé, accroissant par là-même le risque futur d'inondations.

La famille Raphaël P. ne doute pas un seul instant que vous serez sensible au traitement égalitaire des résidents de la commune et que si certains résidents ont d'ores et déjà retrouvé leur bien dans son état d'origine, les autres doivent recevoir le même traitement.

Famille Jean-Pierre H.

Nous avons été touchés sur notre habitation qui se trouve au hameau de la combe. Un cours d'eau qui est à sec en cette saison s'est transformé en torrent. La buse sous la route étant bouchée le torrent a trouvé un chemin en traversant notre parking et notre terrain laissant derrière son passage une tranchée de plus de 10 mètres, d'une profondeur de 2 mètres, et d'une largeur de 3 mètres.

L'eau est passée par la gaine d'eau potable inondant notre rez de chaussé, a traversé le garage en laissant des mètres cube de gravats.

A la suite de ce phénomène météorologique tout le réseau hydrique a été bouleversé et aujourd'hui nous avons une source dans le garage qui ne se tarit pas.

Aujourd'hui nous sommes inquiets. Nous ne savons pas :

Si l'assurance prendra en charge tous les frais de remise en état.

Si la commune, la région remettra les cours d'eau, les canaux dans leurs états initiaux.

Si la buse sera remplacée.

Famille Xavier P

Notre terrain situé à La combe a été très gravement endommagé, voire détruit, sur une largeur de 20 m et sur une longueur de plus de 80 mètres par un torrent sorti de son lit en amont de celui-ci. Ce torrent d'ordinaire dévié au profit des éleveurs locaux s'est transformé en rivière et en cascades énormes et a traversé la route du Collet alors qu'il passe normalement sous celle-ci. Des crevasses de plus d'1,20 m de profondeur sur une largeur d'un mètre pour certaines sont apparues rendant l'accès à notre maison totalement impossible en voiture. Cet accès est devenu extrêmement dangereux pour un enfant s'y aventurant.

Il existe un petit canal naturel d'une cinquantaine de centimètres de large bordant la droite de notre terrain, que nous entretenons qui ne voit jamais aucune goutte d'eau. Je précise que notre terrain est entretenu. C'est l'amont de celui-ci et la non intégration du risque potentiel d'inondation qui est la cause de tous ces dégâts.

Notre assureur AXA refuse de prendre en charge ces dégâts et nous renvoie vers un classement en reconnaissance de catastrophe naturelle. Nous l'attendons impatiemment. Des engins de service public, essayant de dévier le torrent qui était en train d'emporter la route en aval de notre terrain, ont de plus empiété sur celui-ci et sur notre seul parking restant, l'endommageant en creusant des ornières et le rendant inutilisable. Nous tenons toutes les photos et vidéos de cette catastrophe à la disposition de vos services. **Nous attendons donc de vos services une intervention, la plus rapide possible, de terrassement de notre chemin pour retrouver l'usage complet de notre habitation.**